

A R R Ê T É**2026-AR-80**

**PORTANT LISTE NOMINATIVE DES CANDIDATS ADMIS A
CONCOURIR A L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE
REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
(AVANCEMENT DE GRADE)
SESSION 2026**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2012-940 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 18-II du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté n°2026-AR-1 du Président du Centre de Gestion de la Seine-Maritime, en date du 12 janvier 2026 portant organisation de l'examen professionnel de rédacteur principal de 1^{ère} classe (avancement de grade) – session 2026,

Vu l'arrêté n°2026-AR-76, portant désignation des membres du jury de l'examen professionnel de rédacteur principal de 1^{ère} classe (avancement de grade) – session 2026,

Vu l'arrêté n°2026-AR-78, désignant les lieux de l'épreuve écrite et les correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel de rédacteur principal de 1^{ère} classe (avancement de grade) – session 2026,

Considérant que sur les 139 candidats ayant validé leur inscription à cet examen, 12 n'ont pas été admis à concourir faute de remplir les conditions et que 6 ont souhaité annuler leur inscription,

ARRÊTE

Article 1er : La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel de rédacteur principal de 1^{ère} classe (avancement de grade) – session 2026, est arrêtée à **121 candidats**. La liste nominative par ordre alphabétique des candidats admis à concourir est jointe en annexe.

Article 2 : Madame la Directrice et Monsieur le Receveur du Centre de Gestion de la Seine-Maritime sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le préfet de la Seine-Maritime.

Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par courrier adressé au Tribunal, sis 53, avenue Gustave Flaubert, à Rouen (76000), le Tribunal pouvant également être saisi via l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Isneauville, le - 1 SEP. 2026



Le Président,
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
075-287600027-20260901-2026-AR-80-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/09/2026
Publication : 01/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



1	ALLAIS	Amélie	46	ESSELIN	Marie
2	ALVARO Y FUENTES	Marie	47	FONTAINE	Émilie
3	ANDRE	Helene	48	FONTAINE	Severine
4	ANGER	Céline	49	FRESNEL	Marion
5	AVENEL-LE MOAL	Sandrine	50	GALOPIN	Sylvie
6	AVICE	Marie-Laure	51	GARNIER	Grazyella
7	BACHELET	Charlotte	52	GERARD	Estelle
8	BARRIERE	Estelle	53	GOURNAY	Clotilde
9	BELLEMANS	Jean-Luc	54	GOUTTEQUILLET	Natacha
10	BENDJEBLA	Annabelle	55	GRASSIN	Camille
11	BERNARDIN	Aurélie	56	GUEGAN	Francois-Pierre
12	BLANCHEMAIN	Aurélie	57	HAVEL	Christelle
13	BORKOWSKI	Marie	58	HERIDA	Laure
14	BOUCTOT	Lucille	59	HOUEL	Delphine
15	BOUILLLOUX	Jennifer	60	HOULLIER	Jessica
16	BOURKACHE	Clemence	61	HOUDIER	Charlotte
17	BOUTLEUX	Camille	62	HOURSON	Sandrine
18	BOUVIER	Mylène	63	HOUSSIER	Eric
19	BREHIER	Linda	64	HUBART	Stephanie
20	BREVAL OLIVIER	Natacha	65	JAMES	Christelle
21	CALISIR	Sibel	66	JUSTON	Laurie
22	CAUCHY	Julie	67	KOSTRZEWA	Sandrine
23	CAVALIE	Céline	68	LACOURT	Cécile
24	CEBRIAN	Hélène	69	LALLEMAND	Eloise
25	CHEDRU	Bozena	70	LAMACHE	Valérie
26	CHEVREL	Pauline	71	LAMEILLE	Clémentine
27	CHIQUET	Morgane	72	LANGLOIS	Stephanie
28	CHOQUET	Muriel	73	LAPERT	Julie
29	COUDRAY	Amandine	74	LASNE	Guillaume
30	CREUSE	Pierre	75	LAUTOUR	Pascaline
31	CROIZE	Stéphanie	76	LE BRETON	Laëtitia
32	DAIREAUX	Camille	77	LE FRANCOIS	Bénédicte
33	DELAHAYS HERICHER	Delphine	78	LE ROUX	Anne-Lise
34	DELAMARE	Ludivine	79	LEBREUILLY	Fabienne
35	DELAROCHE	Mélanie	80	LEBRUN	Emilie
36	DELAUNAY	Sarah	81	LECALIER	Caroline
37	DESCAMPS	Sandrine	82	LEFEBVRE	Angélique
38	DJOUBRI	Jamila	83	LEJEUNE	Elodie
39	DRIEUX	Sylvie	84	LEPARQUIER	Géraldine
40	DROUIN	Laëtitia	85	LEROUX	Virginie
41	DUBOIS	Emilie	86	LESCAUT	Nadia
42	DULOIR	Claire Lise	87	LESNÉ	Marie-Laure
43	DUMOULIN	Mélanie	88	LIBERT	Marie Aude
44	DUVAL	Sylvie	89	LOUIS	Aurore
45	ELISABETH	Sébastien	90	MARTIN	Franceline

91	MASURE	Caroline
92	MAUCOLIN	Audrey
93	MAUGÉ	Céline
94	MERLET	Aurelie
95	MEURIN	Agnès
96	MOREL	Gaelle
97	MORIN	Yoane
98	MOTTE-EVENSEN	Stéphanie
99	MOUQUET	Louis
100	PAIRIN	Emilie
101	PATUREAUX	Delphine
102	PERRIN	Lily
103	PERRON	Fabienne
104	PERROT	Laëtitia
105	PETITON	Clarisse
106	PICARD	Sophie
107	POIRIER D'ANGE D'ORSAY	Sabrina Zélia
108	PRÉVOST	Nathalie
109	PROUIN	Virginie
110	ROSAY	Stéphanie
111	SALL	Aïssata
112	SAMSON	Florence
113	SAMSON	Nathalie
114	SCELLES	Audrey
115	SEGHIR	Nacera
116	SQUIVEE	Nicolas
117	TANNAY	Jean-Philippe
118	TERRIER	Véronique
119	TIRARD	Sandrine
120	TORQUE	Cécile
121	ZIDI	Salima

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20260901-2026-AR-80-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/09/2026

Publication : 01/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

